



PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 JUIN 2019

PV\_05-2019

Nombre de conseillers en exercice : 08  
De présents : 06  
De pouvoirs : 01  
De votants : 07  
Convocation du : 03/06/2019  
Affiché le : 03/06/2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi six juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean ETIENNE, Maire.

**Présent(s) :** Jean ETIENNE, Michel DENIS, Gaëlle FLEURY, Caroline DESCHAISES, Yohann PAINOT et Sylvie SANTINI.

**Absent(s) excusés(s) :** Dominique WEISSER avec pouvoir à Jean ETIENNE

**Absent(s) :** Mickaël YVON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de huit, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme DESCHAISES Caroline a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la secrétaire de mairie, Mme Valérie BOISSELET, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 06 mai 2019 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire demande et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Décisions budgétaires/ décision modificative n°1-2019/ Budget communal 2019/Marché de travaux centre bourg – 2<sup>ème</sup> tranche**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande.

ORDRE DU JOUR

35-2019/01 – Commande publique – Marché de travaux / Rénovation énergétique des locaux communaux – entreprise retenue

36-2019/02 – Commande publique – Marché de travaux / Aménagement centre bourg 2<sup>ème</sup> tranche – entreprise retenue

37-2019/03 – Décisions budgétaires/ décision modificative n°1-2019/ Budget communal 2019/Marché de travaux centre bourg – 2<sup>ème</sup> tranche

Informations diverses

- Décision du Maire, prises en vertu de la délégation de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Informations diverses

**35/2019 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
DES LOCATIFS COMMUNAUX – ENTREPRISE RETENUE**

**Annexe à cette délibération : Rapport d'analyse des offres.**

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des locatifs communaux, une mise en concurrence a été lancée le 02 mai 2019.

Cette mise en concurrence se décompose de la manière suivante :

- 1 tranche ferme décomposés en sept lots :
  - Lot 1 : Démolitions, gros-œuvre, couverture tuiles
  - Lot 2 : Charpente, menuiseries extérieures, menuiseries intérieures
  - Lot 3 : Plâtrerie
  - Lot 4 : Revêtements de sol
  - Lot 5 : Peinture, ravalement de façade
  - Lot 6 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires
  - Lot 7 : Electricité

Les critères retenus pour le choix des entreprises sont les suivants :

- Critère n°1 : Valeur technique de l'offre (60 %)
- Critère n°2 : Prix (40 %)

Sept entreprises ont répondu à cet appel d'offres, à savoir : SAUTREAU, CARDINEAU, AUCHER, GOUSSEAU, POUPARD JOGUET, PLOMBEO, COMELEC

De cette mise en concurrence ressortent les tarifs suivants : **voir rapport d'analyse des offres ci-joint.**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :**

- **DÉSIGNER** les entreprises retenues, à savoir :
  - Pour le lot n°1 : SAUTREAU pour un montant de **38 706.45 € HT**
  - Pour le lot n°2 : CARDINEAU pour un montant de **11 547.72 € HT**
  - Pour le lot n°3 : CARDINEAU pour un montant de **27 314.55 € HT**
  - Pour le lot n°4 : AUGER pour un montant de **9 700.00 € HT**
  - Pour le lot n°5 : GOUSSEAU pour un montant de **22 348.67 € HT**
  - Pour le lot n°6 : PLOMBEO pour un montant de **50 790.00 € HT**
  - Pour le lot n°7 : COMELEC pour un montant de **15 160.00 € HT**

Pour un montant global des travaux de **175 567.39 € HT**

- **VALIDER** la tranche ferme décomposés en sept lots,
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**36/2019 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX / AMÉNAGEMENT DU CENTRE  
BOURG : ACCESSIBILITÉ, SÉCURISATION ET EMBELLISSEMENT - 2EME TRANCHE –  
ENTREPRISE RETENUE**

**Annexe à cette délibération : Rapport d'analyse des offres**

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mai 2019 afin de discuter des différentes propositions présentées par les entreprises, à savoir : COLAS et EIFFAGE.

Critères de choix :

- Valeur technique (30%)
- Délai de réalisation (10%)
- Offre de prix (60%)

Vu la proposition des différentes entreprises qualifiées pour faire les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche, il a été retenu l'entreprise suivante :

- Entreprise **COLAS Centre Ouest** domiciliée à LA ROCHE SUR YON (85001) au 21 Bd Joseph Cugnot, au prix de **77 274.83€ HT**.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants le Conseil Municipal :**

- **décide** de confier cette mission à **COLAS Centre Ouest**, domiciliée à La Roche sur Yon (85001) au 21 Bd Joseph Cugnot, au prix de **77 274.83€ HT** pour la 2<sup>ème</sup> tranche d'assainissement du centre bourg ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché à venir ;
- **décide** de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**37/2019 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES / DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2019 / BUDGET COMMUNAL 2019 – MARCHÉ DE TRAVAUX CENTRE BOURG – 2EME TRANCHE**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative du budget afin d'ajuster les écritures en cours.

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						
SENS	SECTION	CHAP	ART.	OP.	OBJET	MONTANT
D	I	21	2152	98	Déficit des budgets annexes	5 000.00
<b>Total</b>						<b>5 000.00</b>

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
SENS	SECTION	CHAP	ART.	OP.	OBJET	MONTANT
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-5 000.00
<b>Total</b>						<b>-5 000.00</b>

**Décision du maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du CGCT)**

Droit de préemption urbain

Néant

Marchés publics à procédure adaptée </ =4 000 €HT

Néant

Personnel communal

Néant

**INFORMATIONS DIVERSES**

Subventions aux associations : Les subventions seront votées au prochain conseil municipal.

14 juillet : Le Comité des fêtes sera organisateur du 14 Juillet qui se déroulera à la salle culturelle « Les Pictons ».

Inauguration de l'église : L'inauguration de l'église est prévue le samedi 22 juin à 10h30. La population est invitée et un vin d'honneur sera organisé à l'extérieur à côté de l'église si le temps le permet. En cas de mauvais temps, la salle des pictons a été réservée.

**Le prochain conseil se déroulera le lundi 1<sup>er</sup> juillet à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25

Le Maire,  
Jean ETIENNE

La Secrétaire de séance,  
Caroline DESCHAISES